

PARTE IV.

ACTE DES POSTES ET DES BANQUES D'ÉPARGNES.

1139. L'Acte des Postes, qui pourvoit à l'établissement des banques d'épargnes dans les bureaux de poste du Canada, fut adopté le 20 décembre 1867, et fut limité, quant aux banques d'épargnes, aux provinces d'Ontario et de Québec. D'après les dispositions de cet acte, les dépôts ne doivent pas être moins de \$1 et plus de \$300 pour une année; et le montant total des dépôts ne doit pas excéder \$1,000. Le système fut introduit dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick le 1^{er} septembre 1885, et les bureaux sont maintenant établis dans les provinces, comme suit:—Ontario, 430; Québec, 122; Nouvelle-Ecosse, 45; Nouveau-Brunswick, 32; Manitoba, 23; Colombie anglaise, 20; Ile du Prince-Edouard, 7; et les Terriroires, 20; soit un total de 699.

1140. Des banques d'épargnes du gouvernement, sous la direction du département des finances, ont été établies dans les provinces maritimes, au Manitoba et dans la Colombie anglaise. Dans ces dernières, les dépôts peuvent s'élever jusqu'à \$1,000. Le nombre de ces banques est de 36, savoir: 23 dans la Nouvelle-Ecosse; 8 dans le Nouveau-Brunswick, 2 dans l'Ile du Prince-Edouard, 1 dans Ontario, 1 dans le Manitoba, et 1 dans la Colombie anglaise. Le 30 juin 1894, il y avait 55,825 personnes qui avaient des dépôts au montant de \$17,778,144. Des arrangements sont pris pour transférer les banques d'épargnes du gouvernement, dans chaque province, au département du bureau de poste, vu que la position de surintendant devient vacante en chaque endroit. En 1894, 2 transferts ont été faits, 1 dans la Nouvelle-Ecosse et l'autre dans le Nouveau-Brunswick.

1141. Le taux de l'intérêt payé dans les deux classes de banques d'épargnes était autrefois de 4 pour 100, il n'est plus que de 3½ pour 100 depuis le 1^{er} octobre 1889.

Le système des postes fut inauguré le 1^{er} avril 1868, et à cette date 81 bureaux furent ouverts. A la fin des trois mois finissant le 30 juin 1868, il y avait 2,102 déposants qui avaient fait 3,247 dépôts s'élevant au montant de \$204,589. Le 30 juin 1893, 699 bureaux étaient ouverts, et 117,020 personnes avaient des dépôts au montant de \$25,257,868.

Cette augmentation date surtout des quinze dernières années, le montant déposé, le 30 juin 1870, étant seulement de \$3,105,190. Le montant moyen au crédit de chaque compte était de \$215.84.

1142. En outre des précédentes il y a des banques d'épargnes spéciales, principalement la caisse d'Economie de Québec et les banques d'épargnes de la ville et du district de Montréal. Les banques incorporées ont aussi des départements de caisses d'épargnes, mais les sommes déposées ne sont pas séparées des transactions générales et des autres dépôts dont rapport est fait au gouvernement.

1143. Le tableau suivant indique les dépôts au trésor du gouvernement dans les deux classes de banques d'épargnes sous le contrôle du gouverne-